



## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes, donné par le soussigné greffier-trésorier de la municipalité de Compton que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Compton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi.

**Pour être recevable, une telle demande de révision devra remplir les conditions suivantes :**

- ✓ être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 (au plus tard le 30 avril 2025) ;
- ✓ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

***MRC de Coaticook***  
*294, rue Saint-Jacques Nord*  
*Coaticook (Québec) J1A 2R3*

- ✓ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ✓ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Compton, ce 12 septembre 2024

André Martel  
Greffier-trésorier